

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable

Unité Évaluation Environnementale

Limoges, le - 5 FEV. 2010

Le Directeur régional
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement du Limousin

à

Madame le Préfet de la Région Limousin
Préfet de la Haute Vienne

Nos réf. : VD/CL n° 016-2010

Vos réf. : bordereau de retour du 27/01/2010

Affaire suivie par : Valérie Dubourg

valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 06 - Fax : 05 55 34 66 45

Courriel : Scadt.Dre-Limousin@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis de l'Autorité Environnementale
Aménagement centre bourg de Landouge-Limoges
PJ :

Par la présente, j'accuse réception de votre transmission en retour de la proposition d'avis de l'Autorité Environnementale qui vous a été adressée par mes services en date du 20 janvier 2010.

Aucune suite n'ayant été donnée à cette proposition dans le délai légal dont la date limite était fixée au 26 janvier 2010, le dossier objet de la demande d'avis bénéficie d'un avis tacite réputé favorable (art. 2 du décret n° 2009-496 du 30/04/09 relatif à l'autorité environnementale de l'État compétente en matière d'environnement). Cette information doit être communiquée à Limoges-Métropole et rendu public sur son site internet (art. 2 du décret n° 2009-496 du 30/04/09 relatif à l'autorité environnementale de l'État compétente en matière d'environnement).

Par ailleurs, dans un souci de transparence et d'information du public, l'ensemble des avis émis pour les trois départements pourrait être mis en ligne sur le site de la Préfecture de Région dans une rubrique dédiée aux avis de l'Autorité Environnementale conformément aux dispositions de la page 7 de la circulaire du MEEDDM du 03/09/10 relative à la préparation de l'avis de l'autorité environnementale.

Le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement du Limousin



Robert MAUD

Copie à : Préfecture 87/BURAM